



LES ACTIONS VALENT PLUS QUE LES MOTS: IL EST TEMPS DE METTRE LES VICTIMES D'ABORD APRES UN JUGEMENT IMPORTANT SUR LES REPARATIONS DANS LE PROCES HABRE

29 Juillet 2016 – Le jugement de ce jour portant sur les réparations contre l'ex dictateur Tchadien Hissène Habré (condamné pour crimes contre l'humanité, torture et crimes de guerres le 30 mai 2016) est un moment déterminant pour le combat des victimes pour la justice, car les réparations aideront à réparer les souffrances terribles qui leur ont été causées sous son règne brutal.

Selon des informations communiquées par les chambres africaines extraordinaires (CAE), 20 millions FCFA (€30.477) ont été accordés aux victimes de viol et d'esclavage sexuel, 15 millions FCFA (€22.865) aux prisonniers de guerre, aux victimes de torture ou détenus de façon arbitraire, et 10 millions FCFA (€15.238) aux victimes indirectes.

“Aucune réparation accordée ne pourra entièrement réparer les souffrances que les victimes de Habré ont endurées mais le jugement d’aujourd’hui est un pas dans la bonne direction, une nette reconnaissance que les souffrances des victimes ne doivent pas être réparées que par des mots, ” dit Carla Ferstman, directrice de REDRESS, une ONG anti-torture qui a apporté une assistance technique aux avocats Tchadiens représentant les victimes durant la phase des réparations dans ce procès.

“Alors que sa condamnation fut déjà une forme de satisfaction pour beaucoup de victimes, l’indemnisation ordonnée aujourd’hui fournira à celles et ceux qui portent toujours les marques des viols et des tortures, ou vivent avec la souffrance morale d’avoir perdu un être cher, une opportunité réelle d’avancer dans leur vie” a ajouté Ferstman.

Environ 40.000 personnes sont décédées pendant le règne de terreur de Habré en tant que président du Tchad de 1982-1990¹, tandis que beaucoup d'autres furent torturées, kidnappées et violées. Toute personne perçue comme un opposant était susceptible d'être arrêtée, mais certains groupes et certaines communautés étaient particulièrement visés, y compris la population du sud, les Zaghawa, les Hadjerai, et les prisonniers de guerre.

À ce jour beaucoup de familles ne savent toujours pas où leurs proches ont été enterrés. La plupart des prisonniers sont morts en détention, soit tués de façon arbitraire, suite à la torture systématique ou aux conditions de détention atroces, qui dans certains cas incluait être détenu avec les corps de prisonniers décédés pendant plusieurs jours. La plupart des femmes détenues furent violées, y compris un groupe de femmes qui furent envoyées dans des lieux isolés et utilisées comme esclaves sexuelles par les soldats.

¹ Les crimes et détournements de l'ex-Président Habré et de ses complices, Rapport de la Commission d'Enquête Nationale du Ministère tchadien de la Justice, Éditions L'Harmattan, 1993, p. 97.

Celles et ceux qui ont survécu sont ressortis avec des séquelles physiques et psychologiques permanentes de leur sévices, dont les détails ont été courageusement racontés par 69 victimes pendant le procès devant les chambres africaines extraordinaires (CAE) au Sénégal.

Une question majeure persiste encore : comment l'indemnisation sera financée compte tenu du grand nombre de victimes qui ont participé aux procédures devant les CAE (au moins 4.500) et du fait que seul un faible patrimoine a été identifié et pourrait être utilisé pour la réparation – y compris une maison et deux petits comptes bancaire au Sénégal.

“Toutes les démarches doivent être faites pour identifier les biens que Habré aurait pu avoir et qui pourraient être utilisés pour la réparation, car il est dit qu’il aurait fui le pouvoir avec de vastes sommes d’argents et qu’il aurait vécu une vie confortable à Dakar pendant plusieurs années,” a dit Ferstman. **“Ceci est d’autant plus important que les réparations déjà ordonnées au Tchad en 2015 pour des crimes, qui se superposent avec ceux de cette affaire n’ont pas encore été exécutées.”**

En mars 2015, une cour pénale Tchadienne a ordonné au Tchad et à 20 anciens agents de la police politique (DDS) de payer US\$125 million en indemnisation à 7.000 victimes et d'exécuter d'autre réparations symboliques, y compris ériger un monument pour les morts et transformer l'ancien quartier général de la DDS en un musée, mais aucune de ces mesures n'ont été exécutées pour le moment.

Conformément au statut des CAE, des réparations peuvent être payées dans un fond commun au profit des victimes qui peut aussi recevoir des donations volontaires de la part de gouvernements étrangers, d'organisations internationales et d'organisations non-gouvernementales.

“Il est crucial que le Tchad et la communauté internationale, surtout ceux qui ont contribué au coût du procès de Habré, n’abandonnent pas les victimes maintenant, quand celles-ci sont sur le point d’obtenir une justice méritée,” dit Ferstman

REDRESS appelle aussi au développement d'un plan pour surveiller la mise en œuvre de la réparation octroyée que les CAE seront dissoutes une fois que toutes les décisions contre Habré seront finales.

Notes aux éditeurs:

Le procès contre Hissène Habré est le premier procès dans le monde dans lequel les tribunaux d'un pays ont efficacement condamnés un ancien chef d'Etat d'un autre pays et est le premier cas de juridiction universelle à procéder au jugement en Afrique. La longue quête pour la justice pour les victimes a débuté en 2000, quand un groupe de victimes, inspiré par l'arrestation à Londres de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, a déposé une plainte contre Habré au Sénégal, après avoir vu qu'il n'y avait aucun moyen d'obtenir la justice au Tchad. D'autres groupes de victimes ont déposé plainte en Belgique la même année.

Après plusieurs années de retard et de querelles politiques, en février 2013, les chambres africaines extraordinaires ont été inaugurées à Dakar, Sénégal, pour juger Habré. Le procès a commencé le 20 juillet 2015 et s'est terminé le 11 février 2016, après avoir entendu des témoignages dramatiques de

plusieurs survivants. Le 30 mai 2016, Habré fut condamné pour crimes contre l'humanité, crimes de guerres et torture et a été condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Au moins 4.500 victimes ont demandé à participer aux procédures devant les CAE, la majorité d'entre elles sont encadrées par trois associations, dont l'Association de Victimes de Crimes du Régime de Hissène Habré (AVCRHH) étant la plus grande.

A propos de REDRESS: Nous sommes une organisation de droits de l'Homme basée à Londres qui travaille partout dans le monde pour combattre la torture en recherchant la justice et la réparation pour les survivants de la torture et leurs familles. Nous travaillons avec des survivants afin de restaurer leur dignité et de tenir les tortionnaires responsables pour leurs crimes. Depuis 1992, nous sommes intervenus dans un nombre de cas de tortures réputées au RU et autour du monde.

Pour plus d'information ou pour un entretien : veuillez contacter REDRESS au 02077931777 (bureau) ou info@redress.org ou eva@redress.org.